LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 3e juin 2024

Portant délégation de signature à **M. Guillaume VALADE**, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

N° 25313

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10

Vu la délibération n°31 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,

CONSIDERANT que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social,

CONSIDERANT que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIHOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de l'habitat.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'habitat n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'habitat.
- Avertissements aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grands passages.
- Certificats de présence et de séjour sur les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains familiaux.
- Tout bon de commande annuel de la Société d'équipement du Limousin (SELI) pour la partie forfaitaire.
- Tout bon de commande SELI pour le traitement de nouveaux dossiers de travaux pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU).
- Tout bon de commande SELI pour la visite d'un habitat indécent.
- Tout courrier informant le propriétaire bailleur (et information locataire) que, suite à un signalement par son locataire ou un travailleur social, son logement va faire l'objet d'une visite de contrôle par l'opérateur OPAH de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - *Publié le 3 Juin 2024*

ARR_SIGN_25313_VALADE.pdf
(.pdf, 159,2 Ko)

TÉLÉCHARGER